

Paris, le 19 mai 2026

Code de connexion à Nüag :

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE

Chère Madame, cher Monsieur, cher(e) actionnaire
L'assemblée générale de la Société des lecteurs du Monde se tiendra :

vendredi 19 juin 2026, à 17h30

**Siège du Groupe Le Monde (67-69, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris)
Entrée Pile Nord - Austerlitz (Métro lignes 5 et 10, station Gare d'Austerlitz)**

Nos travaux se dérouleront de la manière suivante :

- **A partir de 16h30** : accueil et enregistrement des actionnaires au siège du Groupe Le Monde
- **17h30 à 18h45** : débat avec la direction du *Monde* en présence de Louis Dreyfus, Président du Directoire du Groupe Le Monde, Jérôme Fenoglio, Directeur du Monde, Vanessa Schneider, Grand reporter et Thierry Darras, Directeur marketing & études à la régie du Groupe Le Monde.
- **18h45 à 20 heures** : assemblée générale ordinaire de la Société des lecteurs du Monde
- **20 heures** : cocktail

Vous trouverez, dans cet envoi, les documents nécessaires à votre participation à l'assemblée générale. **L'avis de convocation, le pouvoir et le formulaire de vote par correspondance, le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions, le tableau des résultats des cinq derniers exercices, le compte de résultats, la présentation des administrateurs et des postes occupés dans d'autres sociétés, le formulaire de demande d'envoi des documents complémentaires.**

Si vous ne pouvez être des nôtres ce jour-là, nous vous demandons instamment d'**exercer vos droits d'actionnaire** en retournant le **formulaire de pouvoir** ou de **vote par correspondance**. Attention, votre envoi doit impérativement nous parvenir **avant le 17 juin 2026 - 12 heures** pour être pris en compte. Pour vous aider à remplir le formulaire de pouvoir ou pour voter par correspondance, nous vous recommandons de lire attentivement l'encadré « **Comment procéder** » figurant sur l'avis de convocation.

Croyez, chère Madame, cher Monsieur, cher(e) actionnaire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

AG26 Doc1



Didier Pourquery,
président de la Société des lecteurs

AVIS DE CONVOCATION

M^{mes} et MM. les actionnaires de la Société des lecteurs du *Monde* sont convoqués en **assemblée générale ordinaire le vendredi 19 juin 2026 à 17 h 30 au siège du Groupe Le Monde**

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice clos au 31/12/2025.
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Quitus aux administrateurs et approbation du montant des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code général des impôts.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Constat de la fin du mandat d'une administratrice.
- Démission de deux administratrices.
- Nomination d'une nouvelle administratrice
- Pouvoirs donnés pour l'accomplissement des formalités légales

* * *

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

* * *

COMMENT PROCÉDER

- **Cas No 1 : vous assistez à l'assemblée le 19 juin, la carte d'actionnaire vous donne accès à la salle.**
 - Afin de faciliter l'organisation de l'accueil des actionnaires, nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous.
 - Bien entendu, si vous avez omis d'avertir de votre venue, les portes de l'assemblée vous resteront ouvertes.
 - L'accès à l'auditorium sera réservé seulement aux actionnaires
 - **Cas No 2 : vous n'assistez pas à l'AG, vous pouvez donner votre « pouvoir » ou voter par courrier :**
 - Formule n° 1, **vous donnez pouvoir au président**. Il votera en votre nom l'approbation des résolutions.
 - Formule n° 2, **vous votez par correspondance** en cochant la case correspondant à votre vote pour chaque résolution.
 - Formule n° 3, **vous désignez nominativement** une personne pour vous représenter le jour de l'assemblée (conjoint ou PACS ou une **personne déjà actionnaire**).
- Dans les trois formules vous devez **signer et retourner le vote ou le pouvoir** (pages 3 et 4 de ce document) au siège de la société des lecteurs du *Monde*, 67-69 avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris avant le mercredi 17 juin 2026 - 12 heures
- **Cas No 3 : vous n'assistez pas à l'AG, vous pouvez voter ou donner votre « pouvoir » en ligne :**
 - Vous vous connectez à la **plateforme Nüag** (cf **Guide de connexion** plateforme Nüag et **code de connexion** en première page de cet avis de convocation).
 - Vous devez voter en ligne sur la plateforme Nüag avant le mercredi 17 juin 2026 - 12 heures
 - **Cas No 2 et 3 : vous pouvez suivre l'assemblée générale en ligne.**
 - Vous vous connectez à la **plateforme Nüag** (cf **Guide de connexion** plateforme Nüag et **code de connexion** en première page de cet avis de convocation)

A retourner le plus rapidement possible à la Société des lecteurs du *Monde*

Nom :

Prénom :

N° d'actionnaire :

Demeurant

assistera à l'assemblée générale ordinaire de la SDL le vendredi 19 juin 2026 à 17 h 30 au Siège du Groupe Le Monde

VOUS VOTEZ OU DONNEZ VOTRE POUVOIR PAR COURRIER (Cas No 2)
MERCI DE RETOURNER CE DOCUMENT DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS
au siège de la Société des lecteurs : 67-69, avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris
Tout formulaire parvenu après le 17 juin 2026 ne sera pas pris en considération

UTILISATION DU DOCUMENT

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut prendre part au vote.

----- **QUELLE QUE SOIT LA FORMULE UTILISÉE** -----

(1) Le signataire doit vérifier l'exactitude des nom, prénom usuel et adresse, et, éventuellement, les rectifier.

(2) Pour les personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même actionnaire (exemple : administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le document.

----- **VOTE PAR CORRESPONDANCE** -----

(Partie gauche du document)

Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint à ce formulaire (art. R. 225-76 du Code de commerce).

ATTENTION

Cochez la case correspondant à votre choix pour **chaque résolution** : toute absence d'indication de vote ou tout vote multiple sur une même résolution ne sera pas considéré comme un vote exprimé (art. R. 225-76 du code de commerce).

La formule de vote par correspondance adressée pour une assemblée vaut pour les autres assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (art. R 225-77 du Code de commerce).

----- **POUVOIR** -----

(Partie droite du document)

(3) Conformément aux dispositions légales et réglementaires, les documents visés par cet article sont joints au présent pouvoir, à savoir : l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des projets des résolutions qui seront soumises à l'assemblée, un exposé sommaire de la situation de la Société pendant l'exercice écoulé, accompagné d'un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices et une formule de demande d'envoi de documents et renseignements.

(4) Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou par son partenaire (Pacs).

Toutefois, conformément à l'article 16 des statuts :

– le nombre de voix dont un actionnaire peut disposer à titre personnel est limité à cinquante ;

– le mandataire d'actionnaires dispose des voix de ses mandants dans la limite d'un maximum de deux cents voix, de telle sorte que, par application de la double limitation, une même personne physique ou morale, actionnaire de la Société, ne pourra jamais disposer de plus de deux cent cinquante voix en assemblée générale (à titre personnel et comme mandataire).

Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication du mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.

**Nous souhaitons vivement que vous exerciez votre rôle d'actionnaire
en votant le jour de l'assemblée générale ou en nous retournant ce pouvoir.**

POUVOIR OU VOTE À RENVOYER À LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS

(67-69, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris)

Numéro d'actionnaire :

Je, désigné ci-après
NOM :

PRÉNOM :

Nombre d'actions :

Nombre de voix :

Fait à :

Le :

Veuillez prendre connaissance des instructions figurant dans l'encadré « COMMENT PROCÉDER »

ATTENTION

CHOISISSEZ :

1

OU

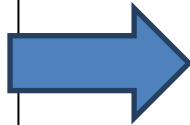
2

OU

3

1

**VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRÉSIDENT,
IL VOTERA EN VOTRE NOM L'APPROBATION
DES RÉOLUTIONS
(SANS REMPLIR 2 ET 3)**



Signature obligatoire

(faire précéder de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

2

Si vous souhaitez voter par correspondance, mettre un X dans la case choisie pour **chaque résolution**

Je soussigné(e), agissant en qualité d'actionnaire de la Société des lecteurs du *Monde*, connaissance prise de l'ordre du jour de l'assemblée et des autres documents énumérés à l'article R. 225-81 du Code de commerce, déclare voter par correspondance dans les conditions suivantes

Résolutions	Pour	Contre	Abstention	Pouvoir au président
1				
2				
3				
4				
5				

Si des amendements ou résolutions supplémentaires étaient présentés à L'assemblée :

*Je donne pouvoir au président de voter en mon nom

*Je m'abstiens

*Je vote contre

*Je donne pouvoir à (cf point 4 verso) pour voter en mon nom :

SIGNATURE OBLIGATOIRE

(faire précéder de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

3

Si vous souhaitez vous faire représenter, remplissez la formule de pouvoir ci-dessous

Je susnommé(e) et soussigné(e), agissant en qualité d'actionnaire de la Société des lecteurs du Monde, connaissance prise de l'ordre du jour de l'assemblée et des autres documents énumérés à l'article R.225-81 du Code de commerce (3), donne pouvoir sans faculté de substituer à (4)

M. ou M^{me} :

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le vendredi 19 juin à 17 h 30 – Siège du Groupe Le Monde – 67/69 avenue Pierre-Mendès-France – 75013 Paris)

En conséquence, assister à l'assemblée, signer la feuille de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas d'ajournement pour défaut de

SIGNATURE OBLIGATOIRE

(faire précéder de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)